

Clos Saragnat

100 Chemin Richford
Frelighsburg - QC
J0J 1C0

Frelighsburg le 15 juillet 2010
SANS PRÉJUDICES

Municipalité de Frelighsburg,
Monsieur le maire, madame et messieurs les conseillers, citoyens de Frelighsburg,

Il y a un an, une plainte anonyme fut logée au service provinciale de la voirie parce que notre signalisation empiétait sur l'emprise de la route. C'était le cas, donc nous nous sommes conformés et avons déplacé notre signalisation. Vexé, le délateur porta donc une autre plainte, toujours anonyme, cette fois-ci à la municipalité parce que nous avons trop d'enseignes. En même temps, une de nos pancartes fut arrachée et disparue. Deux inspecteurs de la municipalité se sont déplacés pour nous demander d'ôter les enseignes situées à l'intérieur de notre propriété. La saison étant terminée, nous les avons enlevés. Nos nombreuses demandes pour consulter le ou les règlements sont restées sans suite...

Nous avons ré-installés nos enseignes il y a deux semaines. L'une d'entre elle, située sur notre propriété fut immédiatement tordue et couchée au sol. Puis la municipalité de Frelighsburg nous fit parvenir une lettre recommandée nous intimant d'ôter les enseignes sous peine de procédures légales.

C'est bien connu, le succès engendre plusieurs sentiments dont la jalousie qui engendre aussi la haine. Le délateur qui s'acharne contre nous est assez lâche pour ne pas avoir le courage de s'identifier et assez vil pour détruire nos enseignes; ce qui, soit dit en passant, se nomme vandalisme. L'anonymat protège-t-il aussi contre les accusations de vandalisme... Je n'en suis pas certain. Nous étudions la possibilité d'intenter une poursuite en dommages intérêts contre le délateur vandale.

Il est aisé de constater que plusieurs commerces ou entreprises de Frelighsburg ont jusqu'à 10 ou 20 annonces réparties soit sur le territoire de la municipalité ou sur le bord des routes ainsi que tout comme nous, à l'intérieur de leur propriété; une partie de ces annonces étant bleues et posées par la voirie en échange de nombreux dollars. Un inspecteur de la municipalité m'a fait remarquer que celles-là ne comptaient pas car pas du ressort de la municipalité. En clair, si vous n'avez pas les moyens de vous payer des pancartes bleues, nous vous interdisons de poser les vôtres ! C'est ni plus ni moins que de la discrimination économique. Nous sommes donc victimes de harcèlement, de vandalisme et de discrimination. Nous aimerions bien consulter les demandes d'autorisation (article 39 # 127-2010) obtenues pour toutes les enseignes ou panneau-réclame qui se trouvent sur le territoire de la municipalité... Nous avons, comme tout le monde, une enseigne principale à l'entrée, deux annonces à 100 mètres, car nous sommes à l'intérieur d'un virage et les circonstances nous prouvent que ces annonces sont très efficaces en évitant les freinages brusques et les risques d'accident. Des traces de freins sont encore visibles et plusieurs clients nous ont félicité d'avoir pris cette initiative. Nos voisins étaient exaspérés d'être constamment dérangés par des clients qui entraient dans leur cour. Il y a également trois petites enseignes pour les événements

saisonniers (cette année pour fêter nos 30 ans de viticulture), soit un total de six. Je dois préciser que, au même titre qu'une boutique, un restaurant ou un magasin qui pose des annonces dans sa vitrine, toutes nos annonces sont à l'intérieur de notre propriété.

Quoi qu'il en soit, nous nous conformerons volontiers et diligemment à cette menace de poursuite le jour ou tous les commerces de Frelighsburg, petits et grands, riches et modestes s'y conformeront, pas avant ! Ce qui est valable pour un doit l'être pour tous.

Il y a 2 ans, j'ai remis à la municipalité quelques photographies prises à Rougemont où la municipalité a posé des pancartes à tous les carrefours annonçant chacun des commerces opérants sur son territoire. D'ailleurs des milliers de villes et de villages du monde entier agissent de même pour les moteurs économiques que sont les commerces et entreprises. J'ai suggéré à la municipalité que Frelighsburg devrait faire la même chose pour aider ses commerçants. Malgré de nombreuses relances auprès de différentes personnes, cette proposition est restée lettre morte, tout le monde se renvoyant la balle. En tant que citoyen de Frelighsburg, je suis outré que la municipalité dans laquelle j'ai choisi d'installer mon commerce et d'y payer des taxes est prête à défrayer les coûts d'une poursuite judiciaire qui risque de coûter très cher, plutôt que d'aider ses commerçants en leur payant quelques poteaux pour y poser des pancartes attrayantes afin de guider les nombreux visiteurs, tous vecteurs de retombées économiques. À Clos Saragnat, nous créons et bâtissons. Nous attendons de la municipalité dans laquelle nous avons choisi de vivre choisisse d'agir de la même façon que nous; cesse de détruire les initiatives, de protéger et d'encourager les délateurs et autres vandales. Nous croyons également que la municipalité devrait plutôt dépenser son énergie en faisant en sorte que les citoyens n'aient pas besoin de faire entre 25 et 45 km pour trouver un bureau de postes...

Pour terminer: en quelques mois, nous avons eu l'honneur de recevoir de grandes distinctions, avec comme conséquences que nous avons eu droit à des centaines de félicitations de partout à travers le Québec et le Canada; de vive voix, par courriel et par courrier. Nous n'avons pas caché le nom de Frelighsburg, mais l'avons mis de l'avant...

De l'hôtel de ville de Frelighsburg nous avons également reçu une lettre: une mise en demeure. Pourquoi cet acharnement ? À qui notre modeste publicité peut-elle nuire autant ?

POINT IMPORTANT: Nos demandes de consulter les règlements à ce sujet en 2009 sont restés sans réponses. Et pour cause; ils ont été adoptés... en 2010 ! Lorsque que l'on connaît la liste des gens travaillant pour la municipalité et les conseillers en poste à ce même moment; on peut sérieusement se demander s'il n'y aurait le début d'un soupçon de conflit d'intérêt... À suivre.

Christian Barthomeuf pour Clos Saragnat

NB: Nous demandons aux résidents de Frelighsburg ou d'ailleurs, désireux de discuter avec nous de tout cela de nous contacter par courriel : clos@saragnat.com - par

téléphone : 450 298 1444 ou directement en venant visiter notre entreprise et nos enseignes si dérangeantes.